PRÉFET
DE MAYOTTE
Liberté
Égalité
Fraternité

SECRETARIAT GENERAL

POUR LES AFFAIRES REGIONALES

Le Préfet de Mayotte
Délégué du Gouvernement
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Arrêté n° 2021-SGAR-1525 du 02 août 2021
modifiant l'arrêté n° 2021-SGAR-0539 du 22 avril 2021 constatant la désignation des membres du membres du Conseil Economique, Social et Environnemental de Mayotte.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1132-9 et suivants, R.4432,9 et suivants et R,4437-3 et suivants ;

Vu la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

Vu la loi organique n° 2010-1486 du 07 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2016-1596 du 24 novembre 2016 relatif au renouvellement des conseils économiques et environnements régionaux et des conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement en Guyane, en Guadeloupe, en Martinique, à Mayotte et à la Réunion ;

Vu Le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Thierry SUQUET, préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 11 décembre 2018, nommant monsieur Yves-Marie RENAUD en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales de Mayotte ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 217/SGAR/148 du 22 décembre 2017 portant sur la composition du Conseil Économique, Social et Environnemental de Mayotte et fixant le nombre de représentants pour chaque collège ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2018/SGAR/76 du 09 février 2018 constatant la désignation des membres du Conseil Économique, Social et Environnemental de Mayotte ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021/SGAR/1310 du 12 juillet 2021 portant délégation de signature à M. Yves-Marie RENAUD, secrétaire général pour les affaires régionales ;

Vu l'arrêté n°2019- SGAR-211 du 17 avril modifiant la désignation des membres du Conseil Economique, Social et Environnemental de Mayotte ;

Vu l'arrêté n°2021-SGAR-0539 du 22 avril 2021 constatant la désignation des membres de Conseil Economique, Social et Environnemental de Mayotte

CONSIDERANT que l'arrêté n°2021-SGAR-0539 du 22 avril 2021 constatant la désignation des membres de Conseil Economique, Social et Environnemental de Mayotte est incomplet ;

Sur proposition du Secrétaire Général pour les affaires régionales,

ARRETE :

Article 1 :

L'article 2 de l'arrêté n°2021-SGAR- 0539 du 22 avril 2021 portant désignation au sein du 2éme collège de 13 représentant des syndicats salariés et de la fonction publique de Mayotte est modifié comme suit :

Au sein du 2ème collège, les 13 représentants des syndicats de salariés et de la fonction publique de Mayotte sont :

Domaine ou organisme	Représentant	Organisme ou représentant
Centrale intersyndicale de Mayotte	Bakar AHAMADA MBAYE Bounati AHAMADI Said Hachim Said Ousseni MOGNE Houbia YOUSSOUFFA	CFDT
L'Union des travailleurs- Force ouvrière de Mayotte	Harsani TOUMBOU Habiba ABDOU Hamidou MADI MCOLO Soiandou OUSSENI	UDFO
Confédération générale du travail de Mayotte	Haoussi BOINAHEDJA Anissa HADHURAMI Ahmed Zaki KAFE Marianne DAMARY	CGT-Ma
Confédération française de l'encadrement- Confédération générale des cadres de Mayotte	Djoumoy DJOUMOI	CFE-CGC

Article 2 :

Le reste de l'arrêté reste inchangé.

Article 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Pour le Préfet
et par délégation
Le secrétaire Général
pour les Affaires Régionales

Yves-Marie PENAUD